

OUVROIR DANS UN TRAIN

Paris, 2 janvier. — Ce matin, à sept heures, en gare de Paris-Bessant, le cadavre d'une jeune femme a été découvert dans un compartiment de 1re classe, pour...

STUPIDE AGRESSION

Paris, 2 janvier. — L'agression mise en gaieté par des libations premières l'occasion d'un joyeux dîner, au...

UN SUJET D'UN CHAPEAU

Paris, 2 janvier. — Un franc porteur trois personnes, deux messieurs et une dame, traversant hier soir, vers cinq heures, à vive allure, la rue Ornano...

UN SINISTRE A PARIS

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré, vers deux heures du matin, la nuit dernière, dans les sous-sols des magasins de nouveautés à la Belle Epicerie, 5 et 7, faubourg Saint-Antoine, à Paris...

opérations au commencement de juillet. De là, ils essayèrent de gagner le pôle Nord. De la latitude de 90° 00' au nord du Spitzberg, il y a 260 milles géographiques jusqu'au pôle. M. Waller et le retour, d'après les calculs de M. Wellman, comportent donc 1.200 milles, et exigeraient une centaine d'heures à raison de 12 milles à l'heure. Or, M. Santos-Dumont a fait 19 et 25 milles fréquemment avec ses petits dirigeables.

Celui qui sera construit pour l'expédition au pôle aura 196 pieds de long et un diamètre maximum de 49 pieds. Il cubera 226,000 pieds et sa force accasionnelle sera de 15,500 livres. Trois moteurs combinés développeront une force de soixante-dix chevaux.

A moins de vents contraires ou d'autric contrainte, M. Wellman compte franchir l'espace entre le Spitzberg et le pôle en 45 heures.

LES ELECTIONS SENATORIALES

UNE COMEDIE BIEN REGLEE

Pas un électeur sénatorial n'a pu se méprendre sur la portée de la campagne menée par les feuilles socialistes.

Ces feuilles offrent ce trait très particulier que, en fait, elles ne soutiennent pas ni ne défendent les candidats de leur propre parti!

Elles injurient les candidats progressistes ou libéraux, rendent compte complaisamment des faits et gestes des candidats radicaux-socialistes, et c'est tout.

Un bon procédé en appelle un autre: Les journaux radicaux ignorent l'existence des candidats collectivistes. Ils n'en parlent pas et, quand ils font à ces messieurs de timides allusions, c'est en termes ouverts et avec des sous-entendus tout plein gracieux.

Touchante harmonie. Elle devient si visible et paraissait tellement le résultat d'une entente préalable et d'un silence concerté que les acteurs ont convenu, il y a trois ou quatre jours, d'avoir l'air de se quereller.

Le Réveil a donc parlé gravement de ses exigences et le Progrès, non moins gravement, a répondu que ces exigences étaient inexplicables!

Tout le monde est satisfait, même la galerie qui trouve charmante cette polémique pour rire sur une question depuis longtemps solutionnée.

Seulement, le Progrès, intentionnellement ou non, a laissé paraître le bout de l'oreille:

Nous avons cru, dit notre confrère, devoir suivre la sage conseil que nous donnait, dans un récent article, notre confrère Saave-Ensayu lui-même, quand il a dit: « Ne rien dire et de ne rien faire, tout en battant librement et en toute indépendance, au premier tour, pour leurs idées, qui puis, rendre difficile et peut-être impossible, l'entente au deuxième tour. »

Nous avons pensé, et nous pensons encore, que ce n'est pas de trop de toutes nos forces, de tout notre temps, de toute notre énergie, pour lutter contre les réactionnaires de toute catégorie, et que le mieux est d'éviter le plus possible les polémiques entre radicaux et socialistes.

Le Progrès a-t-il voulu, en imprimant ces lignes, paraître prendre un sérieux la sommation de Réveil, ou bien, simplement, inviter son interlocuteur à prendre patience et à ne pas vendre trop tôt la mèche? Nous ne savons et, au surplus, peu importe!

Il est certain, en effet, que l'alliance entre radicaux-socialistes et collectivistes est conclue et que le nom est connu du collectiviste qui sera substitué au nom d'un radical (ce ne sera pas M. Debierre) après le premier scrutin.

Par conséquent, les fausses querelles de cette nature, très avertis et bien informés de cette cuisine électorale, sont des discussions oiseuses, destinées à laisser croire que les camps ne sont pas encore tombés d'accord.

Ces polémiques à l'eau-de-rose, où jusqu'à: Je vous haïssent tout de même, se ferment le deuxième acte, le nœud de l'intrigue imaginaire d'une comédie parfaitement réglée. La mise en scène est merveilleusement réglée. Tout a été préparé pour l'illusion scénique.

Malheureusement les spectateurs n'en ont aucune illusion. Ils connaissent trop déjà les ficelles de la pièce et ils savent quel est le dénouement, si c'en est un, qu'on leur voudrait imposer.

Le radicalisme, c'est un fait, s'en va grossir le flot révolutionnaire. Dès lors, à quoi bon tant de précautions oratoires et tant d'intrigues théâtrales?

Quand on a avalé M. Debierre, pourquoi ne digérerait-on le citoyen Delory?

Quelle fausse pudeur pousse donc certains radicaux à faire semblant de boudier au brochet collectiviste, à la soupe commune!

On est du Bloc, ou on n'en est pas!

Les électeurs républicains, désireux d'arracher le département à la domination des Maxime Lecomte et des Debiere conjugués des Delory et des Sello, ne doivent pas se laisser prendre à la comédie jouée par les journaux blocards ni aux paroles doucereuses de certains candidats.

Qu'ils sachent bien que le scénario de la pièce est bien arrêté et qu'il sera suivi jusqu'au bout avec la discipline qui est propre au Bloc.

SAVON DU CONGO Victor VAISSIER CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LES TRAVAUX DE LA BOURSE DE COMMERCE

Le procès-verbal de l'adjudication des travaux de la nouvelle Bourse de Commerce étant revenu avec l'approbation de la Préfecture, les travaux ont été commencés d'une façon définitive.

Depuis quelque temps, les démolisseurs avaient jeté à terre la vieille Concession Publique qui s'élevait rue du Nord-est, l'endroit où doit s'élever la future Bourse de Commerce. Puis le service de la Voirie fit disparaître toute trace du petit jardin qui occupait l'angle de la Grand'Place.

L'entrepreneur des travaux de maçonnerie, M. Auguste Fennel, a donc trouvé place nette. Il a confié l'entreprise du terrassement à MM. Dorey et Tiberghien qui ont mis sur les chantiers une quantité considérable de matériel.

Il ne serait pas étonnant qu'en déconvoit, au cours des travaux de terrassement, des objets curieux, comme il est arrivé dernièrement à Tournai sur les chantiers de l'Exposition, car la nouvelle Bourse sera érigée en face de l'endroit où s'élevait autrefois l'ancien château des seigneurs de Valenciennes.

L'architecte de la construction, M. Laloux, est secondé par M. A. Dubois, architecte diplômé à Roubaix, qui a établi son bureau dans l'ancienne fabrique de caisses Devavrin, achetée par la Ville pour être démolie et faire place à une rue isolant le futur Hôtel de Ville.

UNE SCENE DE CANNIBALISME

Entre logeur et locataire. — Un bout de nez enlevé

Au cours d'une rixe survenue dans la matinée du 1er janvier, entre deux hommes, l'un d'eux, ayant voulu mordre son adversaire, a eu lui-même l'extrême honneur de se faire enlever un bout de nez.

Voici, d'après les déclarations des intéressés, quelques renseignements, comment la scène s'est produite. L'un des antagonistes, est Jean Verecken, âgé de 22 ans, qui il y a quelque temps encore travaillait à la menuiserie de MM. Jonville. Il habitait en garni depuis 7 ou 8 mois chez Alphonse Desbourvies, marchand de légumes, rue des Sept-Points.

Celui-ci déclara que lundi, vers sept heures du matin, il se trouvait dans la maison de son logeur en compagnie de son amie. Ils causaient tranquillement, lorsque Desbourvies étant descendu de sa chambre, s'adressa à son logeur, disant que le marchand de légumes voulait l'embarasser, il avait la figure, mais l'autre le mordit au nez si violemment que l'extrême se détacha. Il ne sait à quoi attribuer cet acte.

Le farinier ajoute, d'ailleurs, qu'il avait vu et qu'il ne sait plus très bien comment les choses se sont passées.

D'après la déclaration de Desbourvies, on pluté 2'après celle de son femme, car son mari étant presque couronné s'exprime très difficilement, les circonstances de la scène sont un peu plus précises et tout autres. Mme Desbourvies et ses filles déclarent que les gens de la maison étaient encore tous couchés lorsque, dimanche, vers quatre heures du matin, le locataire Verecken entra en complet état d'ivresse. Il monta à la chambre de son amie et lui exprima ses souhaits, mais en les accompagnant d'insultes grossières. Elle le pria de s'en aller. Sur quoi le locataire descendit, prit une musique mécanique qu'il se mit à faire fonctionner et finalement s'en alla.

Il revint vers sept heures et comme il continuait avec son instrument à faire beaucoup de bruit, son amie qui était descendue avec sa mère, lui adressa des reproches au sujet de son état d'ivresse et des insultes qu'il lui avait adressées. Mis en colère, le farinier se jeta sur elle et la saisit par les cheveux. A ce moment, Mme Desbourvies, qui est âgée de 60 ans et atteinte d'infirmités s'interposa pour défendre sa fille; elle ne réussit qu'à s'attirer des coups. Sur ces entrefaites sa fille avait regagné sa chambre où elle s'était enfermée. Le locataire qui voulait la frapper, réussit à atteindre sa chambre et à se jeter par la fenêtre. Il sortit dans la cour, se pencha d'un balcon et essayait de briser les fenêtres de la chambre. N'y parvenant pas, il sauta à terre, et trouvant fermée la porte de la cuisine, lança dans les vitres une assiette, puis par l'ouverture entra dans la maison. Il était en train de briser la vaisselle placée sur la table, quand Desbourvies, averti par sa femme, descendit de sa chambre.

Mme Desbourvies explique ici que son mari, âgé de 50 ans, en raison de son infirmité, et qu'il se défend comme il peut contre ses adversaires.

A trois reprises, il donna ordre à son locataire de sortir d'une maison qui n'était pas la sienne. Mais le farinier répondit à ses observations en lui lançant des coups de pied. M. Desbourvies put enfin se débarrasser de son empêcheur alors. Le locataire se mit à grincer des dents, et voulut mordre son logeur au visage. C'est le logeur qui le mordit le premier au nez. Reversés dans le corridor, Verecken lança des coups de pied de tous côtés et blessa son adversaire à la main droite. Finalement il fut mis dehors.

Deux agents ayant été requis conduisirent le farinier au poste où il fut pansé par M. Noyon, pharmacien. Toute la partie inférieure du nez a été enlevée, mais la blessure n'est pas grave. En laissant partir Verecken, le commissaire de police lui interdit de remettre les pieds chez son logeur. Malgré cet avis, le farinier retourna rue des Sept-Points vers sept heures du soir. Entrant furtivement dans la maison, s'adossa à sa table, dit-il, en s'adressant à Desbourvies qui était assis à sa table, lisant un journal. Il saisit en même temps une chaise pour frapper. Mais le marchand se sauva et se réfugia dans la cuisine. Le magistrat fit expulser le farinier par ses agents qui l'accompagnèrent jusqu'à la rue de la Bass-Meuse. A onze heures du soir ce dernier revint une seconde fois et pendant une heure et demie frappa à coup de pied la porte dont on avait fait briser le verrou dans le café.

L'enquête ouverte par M. Prud'homme sur cette rixe n'est pas terminée. Après avoir entendu les explications du marchand de légumes, il interrogera aujourd'hui le farinier. Ce dernier, qui serait, dit-on, déserteur d'un régiment de chasseurs d'Anvers, semble regretter les actes commis et qu'il attribue à son état d'ivresse.

Un incendie d'une assez grande violence s'est déclaré, le soir du 1er janvier, dans le quartier du Nouveau-Roubaix. Il était environ sept heures trois quarts lorsque des personnes longeant le boulevard de Fourmies aperçurent des flammes dans l'habitation de M. Maurice Fiévet, boucher au numéro 73. Comme la maison était vide, la famille Fiévet étant sortie, vers cinq heures, on dut enfoncer la porte de la boucherie pour combattre le feu qui dévorait le premier étage. Les voisins s'y employèrent courageusement pendant qu'un télégraphiste de la filature Dazin-Motte, à l'Hôtel des Postiers.

Une boucherie incendiée, boulevard de Fourmies

Un incendie d'une assez grande violence s'est déclaré, le soir du 1er janvier, dans le quartier du Nouveau-Roubaix. Il était environ sept heures trois quarts lorsque des personnes longeant le boulevard de Fourmies aperçurent des flammes dans l'habitation de M. Maurice Fiévet, boucher au numéro 73. Comme la maison était vide, la famille Fiévet étant sortie, vers cinq heures, on dut enfoncer la porte de la boucherie pour combattre le feu qui dévorait le premier étage. Les voisins s'y employèrent courageusement pendant qu'un télégraphiste de la filature Dazin-Motte, à l'Hôtel des Postiers.

Le tocsin des églises fut aussitôt actionné et l'alarme répandue par toutes les villes. Les pompiers partirent au grand galop avec leur matériel sous la conduite du capitaine-commandant Macq, qui passait justement Grand-Place. Mais il se produisit un fâcheux contre-temps, les pompiers n'ayant pu diriger leur attelage par le boulevard de Fourmies, dont la chaussée est mise actuellement sens dessus-dessous par suite de la pose des voies de la future ligne de tramway du Boulevard. Il fallut donc prendre des rues détournées pour arriver sur les lieux du sinistre. Mais là surgit une nouvelle difficulté: l'on ne parvenait pas à découvrir la bouche d'incendie située à l'angle de la rue Caspeaux et qui était recouverte par un monceau de terre gelée qu'il fallait briser à coups de pic.

Pendant ce temps, le feu avait pris une rapide extension et la maison était en flammes et l'on avait des craintes pour le cabaret voisin de Mme Mathilde Vandendrieho. C'est à faire la part du feu que les pompiers s'occupèrent, au moyen de deux lances. Avant leur arrivée l'on avait commencé à inonder le brasier avec deux tuyaux venant, l'un de la filature Dazin-Motte, l'autre du tissage Henrard, Rysschek et fils, rue Horace-Vermeir.

A neuf heures, l'incendie était complètement éteint, mais une section de quatre pompiers fut laissée toute la nuit pour arroser les décombres. De la boucherie de M. Fiévet, il ne reste pour ainsi dire plus rien. Le boucher qui se trouvait avec sa famille chez son beau-père, rue des Longues-Haies, n'a appris le sinistre qu'en rentrant chez lui, vers dix heures. Il avait bien entendu le tocsin, mais on lui avait déclaré que le feu était dans un tout autre quartier.

Immuable incendié est la propriété de M. Maurice Fiévet, à qui appartient aussi l'estaminet voisin. Cette dernière maison a souffert beaucoup de l'eau qui a été jetée à profusion, les pertes y sont estimées 500 francs.

Le boucher estime les dégâts à 28,000 francs: 10,000 francs pour l'immeuble, 4,000 pour son mobilier personnel, 2,000 pour les marchandises et l'équipement de la boucherie, et 12,000 francs pour les articles de mercerie. En effet, M. Maurice Fiévet tenait, autrefois dans la maison voisine, un commerce de mercerie en gros; il lui était resté une certaine quantité de marchandises qu'il avait chez lui en attendant de les vendre. Il y a assurément à deux compagnies, mais leur montant n'atteint pas celui des pertes.

La cause de ce sinistre est inconnue, mais on presume qu'il est dû à un vice de construction de cheminée, car l'on avait fait du feu, le matin, en raison du grand froid, d'une cheminée qui n'avait pas encore servi depuis sept ans que la maison est construite.

Deux pompiers ont été blessés: M. Emile Delval, demeurant rue de Lille, implé des Arts, qui s'est foulé le pied et le poignet droit en tombant sur les monticules de terre durcie par la gelée, et le sergent Jacob qui s'est coupé à une main.

UN OFFICIER ROUBAISIN HOMME CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR.

M. Jules Legrand approuvé avec plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur d'un officier roubaissien, M. Jules Legrand, lieutenant de vaisseau.

M. Jules Legrand commença ses études à l'Institut Turgot, et les continua au Lycée de Lille. Il entra à l'École Polytechnique en 1880, en sortit en 1882 pour entrer dans la marine avec le grade d'aspirant de première classe. Nommé enseigne de vaisseau le 1er octobre 1884 et lieutenant de vaisseau le 4 mars 1892.

Il a fait campagne de guerre au Tonkin et à Kouang-Tchéou-Ouan du 5 mai 1899 au 8 juin 1900. M. Legrand a actuellement 17 ans et 3 mois de services, dont 10 années à la mer; il est titulaire de la médaille coloniale et de la médaille d'or du combat. Depuis le 10 septembre dernier, il commande le sous-marin La Louette de la division de l'Atlantique, défense de Rochefort-sur-Mer.

Nous adressons à ce brillant officier nos plus sympathiques félicitations.

LES FUNERAILLES DE M. JULES DUMORTIER, ANCIEN COMBATTANT DE 1870-1871.

ont eu lieu mardi à huit heures et demie, en l'église

FETILLETON DU 4 JANVIER. N° 195.

VISION ROUGE

par GEORGES MALDAQUE

DEUXIEME PARTIE

LA CHANSON DES BLÉS D'OR

— A demain, cher monsieur, si vous avez besoin de quelque service, je suis entièrement à votre disposition.

Le pigeon à plumer marmoussa une vague remerciement.

— Pas commode ! grommela Bonjean, nous l'aurons quand même !

De son côté, le futur riche, pas aussi bête qu'il en avait l'air, faisait cette réflexion :

— Il est trop poli pour être bête, ce personnage; je m'en méfierai... il ne manquera plus que je ne fasse dévaliser en arrivant à New-York !

Benitoon passa une nuit terrible.

glisser, fouiller sa valise, ses habits, lui prendre les billets de banque... qu'il portait dans sa poitrine.

Au jour, tout cela s'évanouit. Son voisin l'aborda s'écriant, à l'heure du déjeuner, lui tendant la main :

Comment repousser l'étreinte d'un monsieur qui vous a été utile durant les péripéties d'une nuit cruelle ?

— Allons-y, fit-il, mentalement; je me trompe peut-être sur son compte, mais tout.

Et il tendit la sienne largement ouverte, comme à un camarade.

— Vous allez mieux, interrogea Bonjean.

— Heu ! heu ! si l'on veut... si l'on veut ! L'autre se prit à rire tout en demandant :

— Vous êtes Normand ?

— Ah ! non, par exemple !

— Dame, vous répétez un joli petit coquin de nom tout drôle.

— Lequel ?

— Un nom comme les portent ces trottins si amoureux de stérilettes, de nigardises...

— Allons, dites ?

— Zonzon !

Benitoon devint brusque.

— Bah ! c'est vous qui avez rêvé !

— On s'en contente ! fit le rôtisseur, s'accrochant depuis longtemps de la roulotte de sa tante.

— Sans doute, et nous ne sommes pas les plus malheureux; il faut voir les passagers des troisième classes, puis les pauvres émigrants couchés à même le parquet, hommes d'un côté, femmes de l'autre, entassés à ne pas pouvoir respirer.

— Il n'est pas de cabines, eux ?

— Ça n'est pas tout... une sorte de dortoir, d'asile de nuit... à côté des premières !

— Tout le monde ne peut pas être riche.

— Je n'en disconviens pas, vous avez les idées sages d'un philosophe, les miennes seraient plutôt d'un combattant... Comme contrastes nous avons tout ce qu'il faut pour nous entendre.

— Vous croyez ?

— J'en ai la certitude.

Saint-Martin. On remarqua un nombre de délégation de la société d'Anciens, qui avait offert un couronne.

Sur la tombe, M. Edmond Leroi, vice-président, a prononcé un discours dont voici le passage principal :

« Notez que ce n'est pas la campagne de 1870 dans l'armée du Nord, sous les ordres de M. Paul Wadon, mais le sympathique président d'honneur... »

« Une adhésion nocturne rue du Chemin-de-Fer. — Un tisserand, M. Emile Bourcier, âgé de 24 ans, demeurant rue du Fosse-noy, cour Moreau, se trouvait, mardi, vers minuit et demi, à l'estaminet de M. Verlinck, rue du Chemin-de-Fer, 67, en compagnie de son oncle, M. Victor Bourcier, âgé de 40 ans, demeurant rue Descaumes. Une discussion étant survenue entre ce dernier et l'un des locataires de l'estaminet, le neveu, pour briser une dispute, fit sortir son oncle et tous deux s'éloignèrent par la rue de Blanchonville. Ils étaient arrivés à l'angle de la rue de Gare, lorsqu'ils se virent entourés par quatre ou cinq individus, sortis, d'après leurs déclarations, de l'estaminet de M. Verlinck et qui se jetèrent sur eux et les terrassèrent en leur lançant des coups de tête. Les victimes de cette agression se mirent à crier au secours, et les agresseurs craignant d'être surpris par les agents toujours nombreux dans ce quartier, prirent la fuite.

M. Emile Bourcier se rendit place de la Gare où il rencontra les agents Malaquin et Palancinier qui l'accompagnèrent rue du Chemin-de-Fer, 67. Le tisserand, reconnu parmi les consommateurs l'un de ses agresseurs, César Armand, 23 ans, maçon, au moment d'être appréhendé, se précipita à son accusateur un couteau poissé de térébenthine. Il a été interpellé mardi matin, par M. Lenoir, commissaire de police. La victime avait déclaré qu'après l'avoir renversé sur le sol, Armand Bernard l'avait menacé d'un couteau qu'il tenait ouvert à la main. Cette arme a bien été trouvée en possession du maçon, mais ce dernier n'en ayant point fait usage, a été complètement grâtié d'un procès-verbal pour violence légère.

ARRESTATION DE TROIS ROUBAISAINS A LA MADEIRAINE. — Trois hommes piétraient, avant-hier soir, vers dix heures, à l'estaminet tenu par Mme Mélanie Boucaert, rue Jacques-Lefebvre, à la Madeleine.

Tous trois, légèrement gris de boisson, se firent ouvrir des consommations; au bout de quelques instants, l'un d'eux, le sieur Henri Schattmann, 27 ans, fit des propositions honteuses à la cabaretière. Celle-ci refusa de lui céder et appela son commettant, mais ce dernier voyant rouge, arma d'une canette de bière qui se trouvait à sa portée et en armita un coup violent sur la tête de la cabaretière, qui tomba étourdie, portant au chef une large blessure, par laquelle le sang s'échouait.

Un paisible habitué de la maison, M. Adolphe Violon, voulut s'interposer et reçut lui-même un violent coup de canette, également sur la tête. Les trois hommes se retirèrent alors, mais la police de la ville, éveillée par le bruit, se précipita sur la place par le passage de la rue de Lille, où ils s'étaient réfugiés en attendant la tramway qui devait les conduire à Lille.

Arrestés les trois hommes furent aussitôt conduits au violon. Ce sont trois Roubaissains: Henri Schattmann, 27 ans, rue de la Guinguette; Eugène Devogel, 35 ans, rue de Tournai, et Jean Dejeode, 23 ans.

LA RIXE SANGLANTE DU BAL COLPAERT. — Nous avons relaté la rixe sanglante qui s'est déroulée, dimanche soir, au bal Colpaert, rue de la Balance, et au cours de laquelle les agents Frotter et Demezère ont été frappés et blessés par un grand nombre de danseurs, entraînés les frères Victor et Léon Bacq qui parvinrent à se dégager des mains des agents. L'on sait qu'ils furent arrêtés rue des Champs dans la soirée.

Un troisième danseur, Léon Deblauw, demeurant rue de Condé, cour Vroman, et âgé de 18 ans, a été également mis en état d'arrestation. Les agents de service au bal Colpaert avaient été soignés par les frères Bacq. C'est pourquoi il fut arrêté et confronté ensuite avec ces derniers. Mais les frères Bacq ayant déclaré qu'il ne se trouvait pas parmi les agresseurs au moment où les agents furent si malmenés, Léon Deblauw a été remis en liberté par M. Prud'homme, commissaire de police, qui instruit cette affaire. Quant aux frères Bacq, ils ont été dirigés sur Lille, mardi, à une heure et demie, à la maison d'arrêt.

RENVERSE ET BLESSE PAR UNE VOITURE, RUE DE LA GARE. — Mme Rosalie Demol, âgée de 54 ans, passait, hier, vers six heures et demie du soir, à l'angle des rues de la Gare et des Champs, au moment où deux voitures s'y rencontraient, l'une débouchant de cette dernière rue, l'autre descendant vers la Grande-Place. Les conducteurs ayant imprimé un mouvement brusque à leurs attelages pour éviter la collision, Mme Demol fut atteinte par un brancard et renversée sur le sol. Un militaire la releva et la conduisit à son logement, chez Mme veuve Corille, rue du Chemin-de-Fer, 41. Pendant ce temps, le conducteur de la voiture s'était éloigné sans se faire connaître. La police avertie, fit mander M. le docteur Labbe, qui constata que la blessée portait des contusions au côté gauche. En raison de son état d'indignance, il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu. Les blessures ne sont pas graves.

SIMPLEX, le plus parfait